

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°11 du 25 juin 2019



STADES VEGETATIFS

Par ces conditions chaudes et humides, les stades végétatifs progressent très rapidement. Dans les parcelles les plus précoces, les baies atteignent la taille d'un pois, alors que dans les parcelles les plus tardives la floraison se termine.

Le stade moyen sur le réseau BSV Bourgogne Franche Comté se situe entre 2-3mm et baie à taille de plomb.

L'hétérogénéité des stades est toujours marquée.

ACCIDENTS CLIMATIQUES

Un épisode de grêle a été constaté vendredi 21 juin sur le vignoble du Jura entraînant des dégâts sur feuilles, inflorescences et apex sur Montaigu et particulièrement Vernantois (dégâts très importants).

MILDIOU

- Situation au vignoble

Cette semaine, **217 parcelles** ont été observées dans le cadre du réseau BSV.

Depuis le dernier bulletin, de nouvelles taches sont ponctuellement détectées dans pratiquement tous les vignobles. Elles correspondent aux pluies du 9 au 15 juin (voir du 19 juin : Jura) et sont la plupart du temps fructifiées.

Deux situations se distinguent :

- Vignobles où il n'y a quasiment pas eu d'évolution :
- **Nièvre** : A l'exception de nouvelles taches notées dans un TNT, aucun autre symptôme récent n'a été observé.
- Vignobles où des taches fraîches ont été observées :
 - **En Côte d'Or** (essentiellement dans la Côte de Beaune) et en Saône et Loire, la maladie a été détectée dans environ 1 parcelle sur 10. Il ne s'agit le plus souvent que de taches isolées, à l'exception de plusieurs témoins non traités dans le Beaujolais et la Côte Chalonnaise où les symptômes sont plus nombreux (un cep sur 10 à un cep sur 5 avec du mildiou).
 - **Dans l'Yonne**, 1 parcelle sur 5 est concernée principalement dans l'Auxerrois. Dans ces situations, il ne s'agit que de très rares taches. Seules 2 exceptions sur Vaux et Irancy présentent respectivement 10 et 30 % de ceps atteints.
 - **Dans le Jura**, une sortie moyenne à forte est constatée, particulièrement au centre du vignoble, dont une parcelle fortement touchée à l'Etoile (84% des ceps atteints et 63% des inflorescences atteintes). Sur 14 parcelles observées, 6 parcelles sont concernées.

- Etat des contaminations en cours :

En théorie, les contaminations liées aux pluies de la semaine dernière (du 19 au 21 juin) termineront leur incubation sous peu (pas top mais d'après les calculs, on va être à 100 demain). Toutefois, compte tenu des températures excessivement élevées, il est possible que l'expression des symptômes soit différée. Dans le Jura, les taches issues des pluies du 19/6 sont apparues dès hier.

Pluies du 17 au 24 juin :

Les pluies qui ont touché la région du 19 au 21 juin ont apporté des hauteurs d'eau variables selon les secteurs : 4-5 mm dans la Nièvre de quelques gouttes à 15mm pour l'Yonne, de 2 à 25-30 mm pour la Côte d'Or et le Jura et de 5 à plus de 45mm en Saône et Loire.

Prévisions : Une période de canicule avec des températures maximales avoisinant les 40°C est annoncée jusqu'en fin de semaine et aucune pluie n'est prévue sur cette période.



Analyse de risque mildiou :

En dehors du centre du Jura, malgré l'apparition de quelques taches au vignoble, la situation demeure à ce jour relativement saine. Par ailleurs, les conditions climatiques des 7 prochains jours sont défavorables à la maladie. Dans ce contexte, le risque peut être qualifié de faible.

OÏDIUM

250 observations ont été réalisées sur le réseau BSV. Sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté, la présence de l'oïdium est détectée dans 23 % (contre 17%). L'évolution du nombre de parcelles touchées est surtout notée sur les vignobles de Côte d'Or et Saône et Loire. La Côte d'Or reste le vignoble le plus concerné avec 44% des parcelles présentant des symptômes sur feuilles, suivi par le Jura (30% des vignes concernées - particulièrement centre et sud du vignoble) et la Saône et Loire (23% de parcelles touchées).

Par ailleurs, une nouvelle progression des niveaux d'attaque est constatée dans les parcelles qui étaient déjà les plus atteintes. Comme déjà indiqué dans le précédent BSV, les parcelles les plus touchées sont des vignes de Chardonnay, le plus souvent à historique oïdium et en protection soufre.

Dans l'Yonne et la Nièvre, la situation est stable et demeure relativement saine.

A ce jour, des symptômes sur grappe ne sont notés que dans quelques parcelles (les plus touchées sur feuille).

En tous secteurs, la vigne reste dans sa période de très forte sensibilité. En Côte d'Or, Saône et Loire et Jura, compte-tenu de l'augmentation du nombre de parcelles touchées et des niveaux d'attaque qui peuvent être ponctuellement importants, le risque peut être qualifié d'élevé ; ailleurs il reste modéré.

BLACK-ROT

La maladie est toujours aussi discrète et seules quelques taches sont signalées dans une parcelle des Coteaux du Giennois et dans une parcelle de Saône et Loire (Berzé-la-Ville).

Les grappes sont dans leur période de grande sensibilité au black-rot (du stade nouaison à début véraison).

VERS DE GRAPPE

La première génération des tordeuses a été exceptionnellement faible. Les quelques glomérules observés étaient occupés par des eudémis. Les taux d'infestation (maximum 13% dans une parcelle du Chablisien) ont été très inférieurs au seuil indicatif de risque.

Seuil indicatif de risque : 50-60 glomérules pour 100 grappes.





FLAVESCENCE DOREE ET CICADELLES

- Dans les secteurs de Saône et Loire et du Jura, concernés par la lutte obligatoire (stratégie 2 ou 2-1 traitements), la 1^{ère} intervention tant en viticulture conventionnelle que biologique doit être en cours de réalisation en Saône et Loire (jusqu'au **28 juin**) et sera appliquée du **27 juin au 05 juillet dans le Jura**. Pour plus de précisions, se reporter au message réglementaire à l'adresse suivante : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Messages-reglementaires>
- En vignes mères, le 1^{er} traitement doit également être en cours (jusqu'au 28 juin) pour la Saône et Loire, la Côte d'Or, l'Yonne et la Nièvre et sera réalisé du 27 juin au 05 juillet pour le Jura.
- En pépinières, la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée sera maintenue pendant toute la période de présence du vecteur. Le renouvellement des traitements doit être raisonné en fonction de la rémanence du produit utilisé.

Prochain BSV : mardi 2 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto

Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Avec la participation financière de : Établissement public du ministère de l'Environnement

